



Commune du Beausset

## ENQUETE PUBLIQUE

### **Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté municipal n° 2024.04.26.01 en date du 26 avril 2024, le Maire a prescrit l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Monsieur Philippe BRANELLEC a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du mardi 21 mai 2024 au mercredi 19 juin 2024.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales en mairie (service urbanisme), aux jours et horaires suivants :

- 21 mai 2024 de 09h00 à 12h00
- 22 mai 2024 de 14h00 à 17h00
- 27 mai 2024 de 09h00 à 12h00
- 31 mai 2024 de 14h00 à 16h00
- 04 juin 2024 de 09h00 à 12h00
- 05 juin 2024 de 14h00 à 17h00
- 11 juin 2024 de 14h00 à 17h00
- 14 juin 2024 de 09h00 à 12h00
- 17 juin 2024 de 09h00 à 12h00
- 19 juin 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans sa version papier ou électronique au service urbanisme de la mairie, place Jean Jaurès, du lundi au jeudi de 08H00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08H00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sur le site internet de la commune: [www.ville-lebeausset.fr](http://www.ville-lebeausset.fr) et consigner ses observations et contributions soit :

- sur le registre d'enquête ouvert en mairie
- les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Beausset, à l'attention de M. Le Commissaire enquêteur, Place Jean Jaurès – 83330 LE BEAUSSET
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://registre-dematerialise.ville-lebeausset.fr/>
- sur l'adresse mail suivante : [enquetepubliqueplu@ville-lebeausset.fr](mailto:enquetepubliqueplu@ville-lebeausset.fr),  
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre-dematerialise.ville-lebeausset.fr/> et donc visible par tous.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmises au Maire du Beausset et seront tenus à la disposition du public, au service urbanisme de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune, durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.